

5. Budget Primitif communal 2009.

- La section de fonctionnement s'équilibre à 247 581 euros
- La section d'investissement s'équilibre à 699 759 euros

6. Budget Primitif eau/assainissement 2009.

- La section de fonctionnement s'équilibre à 87 639 euros
- La section d'investissement s'équilibre à 1 095 567 euros

7. Budget Primitif lotissement 2009.

- La section de fonctionnement s'équilibre à 161 100 euros
- La section d'investissement s'équilibre à 61 100 euros

8. Plan de relance de l'économie – versement anticipé du FC TVA.

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FC TVA), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engage, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FC TVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

9. Compétences de la Communautés de Communes « Le Pays de Dieulefit ».

La Communauté de Communes souhaite redéfinir ses compétences dans le but de développer les projets communautaires en adéquation avec les besoins du territoire, en matière d'actions sociales.

10. Adhésion au dispositif PASS-FONCIER

Le Maire rappelle le principe du PASS-FONCIER mis en place par le Ministère du logement et de la ville. Est mise en place par la commune une aide à l'accession pour initier ce dispositif.

Le conseil municipal donne un avis favorable au dispositif PASS-FONCIER pour la construction de 3 maisons.

11. Questions diverses

Réalisation d'un dépliant qui expliquerait le fonctionnement des écoles du RPI